



MINISTÈRE DES OUTRE-MER

La Ministre

Paris, le

- 3 AVR. 2020

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu me faire part de votre inquiétude quant à l'approvisionnement des denrées alimentaires en Guyane pendant la période de crise que nous traversons actuellement.

La priorité du Gouvernement est de limiter au maximum la propagation du virus sur nos territoires d'outre-mer, particulièrement fragiles.

C'est la raison pour laquelle les mesures de confinement, de fermeture des établissements scolaires, des lieux non essentiels à la vie du pays ont été appliquées en outre-mer, au même moment que dans l'hexagone.

Aussi, dès les premiers cas identifiés en outre-mer, la décision a été prise d'interdire les navires de croisière et les navires à passagers transportant plus de cent personnes, de faire escale ou de mouiller dans les eaux intérieures et les eaux territoriales des départements et régions d'outre-mer.

Les liaisons aériennes ont également été drastiquement réduites depuis le lundi 23 mars à minuit. Seules les personnes contribuant à l'effort sanitaire, et celles voyageant pour des motifs strictement impérieux, sont autorisées à s'y rendre, sur présentation d'un justificatif et d'une déclaration sur l'honneur. Indépendamment des liaisons commerciales, le Gouvernement veille par ailleurs, à assurer une continuité minimale des liaisons aériennes pour l'acheminement de fret et les évacuations sanitaires urgentes.

De même, la question du fret maritime et du bon fonctionnement des ports de Saint-Laurent-du-Maroni et de Dégrad-des-Cannes fait l'objet d'une forte vigilance, les quelques difficultés rencontrées, en matière d'engorgement des capacités de stockage, étant en voie de résolution.

La situation particulière du Haut-Maroni, enclavé en raison des faibles débits du fleuve, est suivie avec la plus grande attention par le Gouvernement et le Préfet de Guyane. Récemment, un avion-cargo supplémentaire transportant de la marchandise a été envoyé vers Maripasoula; les rotations seront augmentées en fonction des besoins du territoire et de l'évolution de la navigabilité du Maroni

Monsieur Antoine KARAM
Sénateur de Guyane
SENAT
15 rue de Vaugirard
75006 PARIS

De plus, les grandes et moyennes surfaces de Guyane nous ont confirmé disposer d'un stock de marchandises suffisant pour subvenir aux besoins des habitants. De nouvelles marchandises sont attendues par les commerçants qui peuvent d'ailleurs continuer de passer des commandes.

Soyez assuré Monsieur le Sénateur, que le gouvernement met tout en œuvre pour continuer d'assurer une continuité territoriale minimale, nécessaire au bon fonctionnement des territoires ultramarins et au bien-être des populations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma sincère considération.



Annick GIRARDIN